## REPUBLIQUE FRANCAISE

## **COMMUNE D'ETERCY**

## ARRÊTÉ n° 2021U23 PRESCRIPTION RELATIVE A UNE DECLARATION PREALABLE

Le maire d'Etercy,

**Vu** la déclaration préalable présentée le 23 février 2021 par M. Enes JAVOR domicilié 20A, route des Frasses (74150) ETERCY, et enregistrée par la mairie d'Etercy sous le numéro DP 74 117 21 X 0008,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH) approuvé le 03/02/2020,

Vu l'avis d'Enedis en date du 10 mars 2021.

**Considérant** que le projet objet de la déclaration consiste, sur un terrain cadastré N° AC 179, au lieudit 20A, route des Frasses à Etercy (74150), à l'installation d'une clôture pour un bâtiment résidence principale,

## ARRÊTE

Les travaux faisant l'objet de la présente déclaration **sont autorisés** sous réserve du respect des droits des tiers, et en conformité avec les documents élaborés pour ce projet.

Fait à Etercy, le 18 mars 2021

Le Maire,

Patrick BASTIAN

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités